L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par P. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 121. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 11 MARS, 1828. Vol. 1.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est de PIASTRES par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville a la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera d'envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, pourront prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à $60, suivant la quantité, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel Guirardeau.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Roze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait et au juge Bryant.

Europe.

POUR LE HAVRE.

Le brick VIRGINIA, capitaine Prince, partira sous peu. Pour fret de quelques boucauts de balles, s'adresser à

6 février THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE,

Le brick NEW-YORK, a bonne moitié de son chargement, pour le reste duquel on peut s'adresser au capitaine Libby, à bord, au bout du Marché aux Légumes, ou à

WM. [illegible] & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCIS WATSON, capt. Blair, ayant partie de son chargement prêt, pourra être expédié sous peu de jours. Pour fret du reste, ou pour [illegible], s'adresser à

ANDREW LOCKE [illegible]

POUR LIVERPOOL, ou le Cap Gallo.

Le beau navire ou voilier MERIDIAN, (de 350 tonx) capitaine Wm. Adams, ayant de 1200 balles de coton, est prêt à prendre son chargement pour ce destin sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

17 déc. JULES LE BLANC. No. 142 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et bon voilier [illegible] capitaine [illegible] ROWLAND, capitaine Pugh, sera prêt à [illegible] dans peu de jours, ayant une partie considérable [illegible] et pourra être expédié promptement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

PHILIP MORAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. L. LUNAR, [illegible] ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le tems le permet, Mercredi [illegible]. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang en dessus du marché, ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(On préférerait un port des Antilles.)

Le bon brick la CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complettement réparé à neuf à Hambourg, en Septembre dernier; il est doublé à neuf et cloué et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. GUTTSCHALK & REIMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemines et les lieux intermédiaires.*

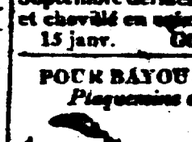

Le beau Bateau-a-Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis a midi. Il a de très beaux arrangemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

19 Déc. JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE, *Et tous les lieux intermédiaires.*

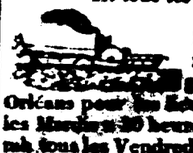

Le bateau a vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle.-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis a 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis a 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser a bord ou a

17 déc. L. [illegible]

POUR NATCHEZ

Et tous les [illegible] intermédiaires

Le bateau a vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine [illegible] Vail, [illegible] partira régulièrement tous les [illegible] de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 10 et 25, a 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser a bord. 17 déc.

POUR LA NOBILE.

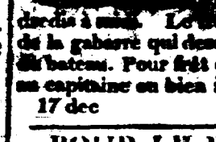

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du [illegible] tous les mardis et vendredis à midi. Le fret sera reçu au bassin à bord de la gabarre qui descendra le soir avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou bien à

17 dec H. HUNT, Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH, *Baton-Rouge, et les ports intermédiaires,*

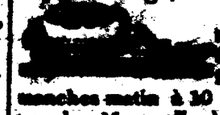

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur COLUMBIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin à 10 heures, du Bayou Sarah tous les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capit. ou à

John Hagan & Co.

1er septembre rue du Canal.

POUR LE BAYOU SARAH, *Laausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,*

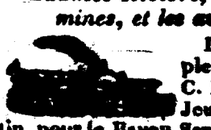

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Baudue.*

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauts Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. RENOU, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses connoissances et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Pharmaceutiques* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue de Quartier, N°. 156, au coin de la [illegible] maison occupée dernièrement [illegible] Mr. [illegible].

On [illegible] généralement convaincu des bons effets de vapeurs sulfureuses et émollientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Renou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux [illegible] et pour faire disparaître toutes les causes [illegible] qu'un établissement de ce genre était peut-être en droit de [illegible] Cet établissement. Entièrement changé [illegible] offre pour hommes [illegible] est placé dans [illegible] ayant [illegible] pour [illegible] local [illegible] encore de petites [illegible] malades qui désireront devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hôpital pour les nègres, dans position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans [illegible], il sera parfaitement situé.

Prix de l'établissement de Bains, $1 16 cts

" ..... 75 " 9 "

" .....1 " 1 50

La journée d'un nègre chez Mr. Renou .....1 "

Mr. Renou [illegible] avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à [illegible] Mr. Renou a été de la plus grande utilité [illegible] inventeur du procédé le plus [illegible] pour la guérison des retentions d'urine, s'est adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complette des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine

30 barils farine de bled Sarazin, fraiche

20 frequins beurre

20 barils cidre de New-Ark

50 barils farine fraiche

3 pipes eau-de-vie de France

Une caisse violons

Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. *A. & Z. Cavelier.*

500 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur différentes habitations, à vendre par

4 dec. *G. Legendre.*

UN débarquement du brick Comodore Preble, et la goëlette Haïtienne Isabelle venant de Port-au Prince.— barils de GINGEMBRE, [illegible] de CASSE à vendre par

LEGRAND & HENRY,

13 déc. Rue Dauphine N.°

A VENDRE.

Une superbe propriété, située dans la paroisse Jefferson, faubourg Lafayette, dans la rue Jefferson, consistant en deux terrains, sur lesquels il y a une écurie de 96 pieds de long sur sol, planché haut et bas, une boulangerie, une maison de maître, puits, poulailler &c. 16 terrains situés dans la même rue, dont 12 d'entourés; pour les conditions, s'adresser à

24 déc. URBAIN PLAUCHE'.

FOR SALE,

By the Subscriber, NINETY TWO Hhds. first quality SUGAR.

P. V. BARBET,

Dec. 28. No. 37 St. Louis Street.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné:

Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kanton; trois barils anis vert mêsfrais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Mioton.*

BRANDY, CLARET, &c.—Cognac and Champaigne, Brandy; 370 casks Medoc and Bordaux Claret; different qualities; 25 half dito dito dito dito; 1050 cases dito dito dito, dito; 65 half casks Barsac Wine; 120 boxes dito dito dito; 25 hampers Champaigne Wine; Corks, Annisseed, Vinegar, &c. imported direct and entitled to debenture.

P. E. SORBE,

jan 12 118 Royal-st.

ON sale—130 bags Bengal grass cloths; 200 pieces Scotch hemp cotton bagging, of superior quality; 9 cases shooting dopper; 150 boxes tin plates—apply to

Jan 12 CUSHELL, LEGASSICK & KILSHAW.

Proclamation de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orleans, 7 Fev. 1828.

BUREAU est transporté dans la maison [illegible] occupée par les Dames Ursulines, [illegible]. L'Office est [illegible] demeure de J. Le Carpentier. Ce bureau sera ouvert depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi.

7 Fév. 6 P. GARDERE, *Trésorier de l'Etat.*

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de CARROSSIER ; il demeure rue Royale, No. 280, entre les rues [illegible], et St. Philippe, ayant un très [illegible] ouvriers pour toutes les parties [illegible] il entreprendra des réparations de tout genre.

12 Jan R. A. COOKE.

UN débarquement du navire [illegible] packy, venant [illegible]

50 quarts (marque [illegible] C.) [illegible] de blanc mousseux.

[illegible] d'arrivages postérieurs.

370 sacs Café de la Martinique.

30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.

100 sacs de 1000 bouchons fins.

40 caisses Huile de Vitriol de [illegible] damejeannes chaque.

100 barils Vitriol [illegible]

[illegible] sacs Sel [illegible]

[illegible] pattes.

200 do. Blanc de [illegible] broyé [illegible] le.

50 barils Sucre en pain.

40 caisses Tabac à chiquer de [illegible] dish.

Grils pour bateaux à vapeur, Ghaudières et Roues, Drays et Brouettes.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—4 jarres de confitures en boites communes et dorées ; 4 do. rouges blanc ; a vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

BEURRE frais—58 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Belvidere, à vendre par

27 nov W. D. JOLLEY, nlle Levée.

TABAC &c.—En [illegible] Charlotte :

25 barils Tabac de Virginie,

25 boites do. do.

200 caisses savon,

5 boucauds Rum [illegible] première qualité,

40 caisses [illegible] et à lame de Whitemore, [illegible] 25 ballots brodequins et souliers [illegible] vendre par

dec 28. H. MERRITT. No. 56 rue des Magasins.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de flanelle, vestes en soie, habits de différentes étoffes, et 25 barils [illegible] vendre [illegible] de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Banane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'[illegible]es pommes de terre [illegible]nde, 10 [illegible] d'ardoises de Queen Ton, 10 do. do. [illegible] et Buchanan ; rouge par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 dec CURELL, LEGASSIER & KILSHAW.

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi. 15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 de Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 9me. section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçues dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, rue Royale.

J. L. PREVOST, Caissier

14 janv.

Demande d'une Cuisinière.

ON desirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage.—S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille. 29 jan.

NOUVEAU TARIF des Droits de Douane du Mexique, an 1828.

Aranes general para las aduanas de los Estados-Unidos Mexicanos. Prix : $2 50.

CH. JOURDAN & Co.

21 fév libraires, rues Royale et Ste. Anne

A VENDRE par P. BERTOULIN—Kirch Wasser, Eau-de-Vie d'Andaye, Guignolet, Anisette de Marie Brisard, [illegible] à [illegible] et au beurre, Pâtés de lièvre truffés, do. aux foie gras, tranches de Saumon frais, et sardines crues. 20 Fév.

AVIS.—LE BUREAU du Trésorier de la Paroisse d'Orléans, est maintenant dans la maison ci-devant occupée par les Dames Ursulines, dans le même appartement où se trouve celui du Trésorier de l'Etat.

A. CRUZAT, 7 Fév. *Trésorier de la Paroisse*

TO let, a negro boy aged of 13 years. Apply at this office. dec 7

FOIN—100 balles Foin, à vendre par

A. BIGOTAT, 1er sept rue Toulouse No. 188

COUR DES PREUVES.—Samedi 9 Février 1828. *Baptiste et François Dauphin, h. c. l. contre leurs créanciers.*—Sur motion de M. B. Denis, avocat de N. B. Le Breton, syndic des créanciers des insolvables et sur ce [illegible] du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers des dit B. et F. Dauphin, ainsi que tous ceux intéressés dans cette affaire, déduisent les raisons, s'ils en [illegible], d'ici au dernier délai jour du présent mois, pour lequel le tableau de distribution [illegible] homologué et confirmé conformément [illegible]—Extrait [illegible]

(Signé) H. PERRIN, député greffier.

13 fév.—2t.

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes, [illegible] débarquement du navire Belle, venant du Havre consistant en Bas de soie pour hommes et pour femmes, noir et blancs, Basques femmes unis et brodés, forts Bas de soie pour hommes, [illegible] de Bretagne Rubans de Taffetas noir, et une caisse de fausse Bijouterie.

ANDREW [illegible] jun.

3 Déc.

Reçu par le navire [illegible] et à vendre par le soussigné, 40 caisses de champagne de première qualité, une [illegible] de George Blaicher.

3 déc. JOHN GARNIER.

FRUITS FRAIS—30 caisses Pommes, 50 pailles, de Figues [illegible] Noix du Brésil. Reçus par le navire Wm Tell, et à vendre par J. [illegible] PAYSON,

4 décembre.

[illegible] de [illegible] et à vendre par les soussignés :

Toile [illegible] de 4-4,

Ruban de soie avec [illegible],

Velours [illegible] bleu et noir,

Mouchoirs [illegible] bleus,

Mouchoirs Madras,

Mousseline de 4-4 et 6-4,

Indiennes et mousseline rayée,

Courtepointes, etc. Les marchandises ci-[illegible] ont droit de debenture.

KENNEDY & DUCHAMP.

15 de

A VENDRE.

DEUX cents rames tant papier ecolier et aux armes que papier à lettres, fabrique de France, et sans [illegible], à la librairie de Ch. [illegible] & co., auxquels il reste encore 25 barriques de très bon vin rouge sur de Bordeaux à $44.

20 déc. CH. JOURDAN

EN débarquement du sloop Juliet, venant de [illegible] Yaga, 200 [illegible] TABAC, de première qualité, à vendre par

JEAN GOULET

4 oc No. 5, Rue Theatre

Esclave en maronnage.

Une récompense de $15 est offerte à celui qui arrêtera la négresse NANCY, partie depuis 15 jours, habituée à vendre des peaux; elle a la peau très-noire, de gros seins, le regard craintif, et était vêtue d'une robe de catonade [illegible] à carreaux, elle se tient habituellement à la pointe du côté de M. Jn. Mornay. On offre également 50 piastres à celui qui pourra découvrir l'individu qui lui donne asile.

A. LACOUTURE,

4 janvier rue de Chartres N°.

[illegible]—30 balles Russie écrue 4-4, en débarquement du brick Waltham à vendre par JOURDAN

12 Jan.

Demande d'emploi.

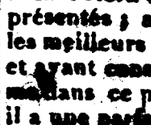

Mr. J. C. G[illegible], jardinier-fleuriste, planteur et [illegible] d'arbres et de vignes, établit toutes sortes de jardins neufs et répare les vieux; il exécutera tous les plans qui lui seront présentés ; ayant appris à travailler sous les meilleurs maîtres jardiniers d'Europe, et ayant constamment exercé cet art, même dans ce pays depuis plusieurs années ; il a une parfaite connaissance de la culture des végétaux indigènes et exotiques. Il prendra des arrangemens avec la personne qui voudra l'employer au mois. Pour renseignemens, s'adresser à Mde. Matessy et M. Willes, rue d'Orléans, face au Café Davis, et à M. St-Geoire, encoignure des rues de la Levée et Ursulines. 25 janv

AVIS.—Le soussigné désirerait trouver des écritures à faire quelconques'elles puissent être, en Français; mais il préférerait la tenue des livres, qui a été sa principale partie. Il n'est point du tout occupé en ce moment, ce qui le mettrait à même de se charger de toute espèce d'ouvrage qui exigerait un travail assidu et analogue au présent avis.

FOURNIER.

Rue Bourbon, entre St. Pierre et Orléans

27 fev N°. 196 chez M. Gravier.

A VENDRE par Peter H. Clarageau, et importées par les derniers arrivages de Bordeaux; vin blanc de Grave en 4 barriques et de très bonne qualité. Vin en caisses Grand Lafite très vieux et de qualité très supérieure. Ideal idem de Chateau Lafitte, id. id. de St. Julien. 18 déc

Chapeaux de Castor.

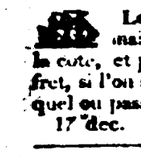

REÇUS par le navire *Ilinois*, de New-York. 40 caisses de *CHAPEAUX* noirs et de brun, de *première qualité*, de formes hautes, basses, et moyennes, à poils longs et courts ; tous de qualités supérieures, et des dernières modes.—De plus, plusieurs douzaines de CHAPEAUX dits *Seal-Drab*, qu'on vendra en gros et en détail, à des termes raisonnables.

NICHOLS & K

28 Janvier. 18,

CRAIE.—[illegible] tonneaux de Craie, débarquant du navire Grant et a vendre par

18 dec. MA

Nord-Amer[illegible]

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf UNION, capitaine Thomas, est prêt maintenant pour prendre un chargement au haut de la et en prendra aussi au bas du fleuve, si l'on s'adresse immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

5 fév BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine C. Baily, maintenant a prendre charge à la cote, pourra recevoir 300 balles ou l'équivalent, fret et passage incessamment. S'adresser a

5 fev JOHN MINTURN, rue du Canal

POUR BOSTON.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre ORIENT, capitaine Choate, ayant les deux tiers de sa charge engagé, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser a

5 fév STETSON & AVERY, No. 16 rue Bienville

POUR PHILADELPHIE.

Le brick paquebot [illegible], capitaine D. Brown, sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser a bord ou a

17 déc. WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire BITTY, capitaine Kinson, prendra maintenant charge au haut de la rivière, et a son retour pourra prendre du coton ou autre fret léger. Pour les conditions, s'adresser a

JOHN P. PAYSON.

17 Decembre.

POUR NEW-YORK.

Le joli brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant a prendre charge au haut de la cote, et peut prendre encore 400 boucauds a fret, si l'on se présente immédiatement—pour lequel ou passage, s'adresser a

17 dec. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Churchill, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-a-vis la rue St. Louis ou a

dec 17 BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Simmons, ayant les deux tiers de sa cargaison engagé et partira sous [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à

STETSON & AVERY.

18 Dec. No. 60 rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman,

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le navire LOUISIANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixé aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*